

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/66

10 juin 1996

(96-2181)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## DECLARATION PRONONCEE PAR LES ETATS-UNIS A LA REUNION DES 29 ET 30 MAI 1996

### Mesures et pratiques sans fondement scientifique appliquées par la Corée en matière de dédouanement des importations

Les Etats-Unis ont demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour pour exprimer leur vive inquiétude face aux mesures et pratiques de la Corée en matière de dédouanement des importations, mesures qui, à leur sens, ne sont pas fondées sur des principes scientifiques et sont en réalité destinées à freiner ou à interdire en fait les importations de produits alimentaires et de produits agricoles.

#### **Le problème est d'importance.**

D'après les études effectuées concernant d'autres partenaires commerciaux des Etats-Unis en Asie, le dédouanement des importations pour la plupart des produits agricoles prend en moyenne deux à cinq jours. Le seul pays faisant exception est la Corée, où le dédouanement des importations prend en moyenne entre deux et quatre semaines et souvent jusqu'à trois mois.

La Corée est le troisième marché d'exportation des produits agricoles américains. Elle pourrait être un débouché encore plus important pour les produits en provenance des Etats-Unis et d'autres pays si elle mettait son système d'inspection en conformité avec les normes internationales.

#### **Des consultations interminables se sont déroulées pendant des années, sans résultat.**

Les Etats-Unis ne cessent d'exprimer leurs préoccupations à la Corée depuis un certain nombre d'années, tant au niveau politique le plus élevé qu'à l'occasion de réunions de travail techniques, régulières et fréquentes. Ils ont également fourni une assistance technique et fait part de leur expérience concrète à de nombreux fonctionnaires coréens.

Contrairement à la position du gouvernement coréen, notre analyse montre que les retards pris dans les ports coréens n'ont aucun rapport avec l'automatisation des procédures de dédouanement - argument invoqué parfois par les fonctionnaires de ce pays. Tout vient en fait de ce que la Corée refuse de suivre les normes et pratiques internationales.

Comme les entretiens bilatéraux n'avaient pas donné de résultats, les Etats-Unis ont engagé des consultations avec la Corée au titre de l'article XXII en avril 1995. Pendant la deuxième série de consultations qui a eu lieu en juin 1995, la Corée a indiqué qu'elle allait introduire un certain nombre de réformes et elle a présenté par écrit à la délégation américaine un programme relatif à leur mise en oeuvre qui devait s'achever en mars 1996.

Les Etats-Unis ont organisé une autre série d'entretiens à Washington en avril 1996 pour examiner la nature des mesures qui avaient été mises en oeuvre et notifiées au Comité. A la demande de la Corée, la réunion devait avoir lieu après les élections législatives dans le pays.

- Nous avons appris que la Corée n'avait pas mis en oeuvre les réformes annoncées ou s'était contentée de remplacer un obstacle par un autre.
- Nous avons également découvert que la plupart des mesures que la Corée avait notifiées au Comité au cours de 1995 n'avaient pas été mises en oeuvre et que certaines n'étaient même pas à l'étude.

De plus, ces mesures sans fondement scientifique sont mises en oeuvre sur la base de ce que l'on appelle des "directives internes" destinées aux organismes coréens qui ne sont pas mises à la disposition du public, et qui confèrent souvent un vaste pouvoir discrétionnaire aux inspecteurs. Il semble que ceux-ci décident à leur guise si les importations satisfont à des prescriptions qui ne sont spécifiées nulle part.

Par ailleurs, les exportateurs n'ont pas le droit de former un recours, ni d'engager une procédure régulière, si ce n'est par l'intermédiaire des importateurs coréens. Malheureusement, bien des importateurs coréens répugnent à contester les décisions des inspecteurs des services gouvernementaux et lorsqu'ils le font, ils sont souvent l'objet de harcèlements de la part de groupes hostiles à l'importation.

C'est pourquoi, les Etats-Unis ont présenté le 24 mai 1996 une demande d'ouverture de consultations au titre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et de l'article XXIII du GATT. Cette nouvelle demande fait suite aux modifications techniques apportées à la Loi coréenne relative à l'hygiène alimentaire. A l'heure actuelle, tout porte à croire que nous nous verrons dans l'obligation de demander l'établissement d'un groupe spécial.

**Les mesures coréennes qui préoccupent le plus les Etats-Unis sont les suivantes:**

- **Pratique en matière d'échantillonnage:** La Corée effectue une inspection et procède à des essais pour chaque expédition de produits agricoles et alimentaires importés en vue de déceler la présence de résidus de produits chimiques, de parasites ou de ces deux éléments. Cette pratique est probablement la principale cause des retards pris dans les ports.

Les données recueillies au fil des années par la Corée même montrent que ce pays procède à trois fois plus d'essais sur les échantillons de produits alimentaires importés que sur les échantillons de produits nationaux, alors que le taux d'infraction n'est que de 0,9 pour cent en ce qui concerne les produits importés contre 1,5 à 3 pour cent pour les produits nationaux. La Corée n'a pas été en mesure de produire une évaluation des risques ou de fournir une autre explication pour justifier cette pratique.

- **Fumigation obligatoire contre les parasites cosmopolites:** La Corée soumet tous les fruits à des fumigations aussi longues qu'onéreuses pour éliminer des insectes qui sont déjà présents en Corée et ne font pas l'objet de mesures de contrôle.

La Corée n'a pas encore adopté la définition de la Convention internationale pour la protection des végétaux concernant les "ennemis visés par la réglementation phytosanitaire", mais elle a indiqué que lorsqu'elle le ferait, la présence de certains parasites non visés par des mesures quaranténaires continuerait de justifier l'application de cette prescription. Les fonctionnaires coréens ont une fois de plus indiqué pendant les consultations qu'ils n'avaient procédé à aucune forme d'évaluation des risques.

- **Triage obligatoire des produits avariés:** Le gouvernement coréen exige que chaque expédition de produits frais importés soit inspectée afin d'examiner le degré de détérioration, ce qui signifie que la marchandise est déballée, triée et reballée pour éliminer les produits

avariés avant de quitter le port, et ce malgré les tolérances commerciales communément admises qui sont spécifiées dans les contrats passés entre acheteurs et vendeurs. Cette prescription est onéreuse, provoque elle-même une détérioration des produits et retarde d'environ dix jours le dédouanement des importations. Lors des discussions d'avril 1996, les fonctionnaires coréens nous ont indiqué que cette prescription serait éliminée au stade du dédouanement dans les ports, mais qu'elle continuerait d'être appliquée par l'importateur avant la distribution des produits afin de protéger la santé des consommateurs. La Corée n'a pas procédé à une évaluation des risques et elle n'impose pas de mesures analogues pour les produits nationaux.

- **Essai obligatoire d'incubation:** La Corée exige que chaque expédition de fruits californiens (qui sont transportés dans des conteneurs frigorifiques) soit soumise à un essai d'incubation pour dépister la mouche méditerranéenne des fruits. Ce processus rallonge de trois ou quatre jours le dédouanement des importations. Les fonctionnaires coréens ont admis: a) qu'ils ne reconnaissent aucun certificat attestant que les fruits proviennent d'une région exempte de parasites; b) qu'ils n'ont jamais constaté d'infraction en ce qui concerne les fruits californiens, depuis qu'ils ont commencé à effectuer des essais, en 1991; et c) que la Corée n'a jamais procédé à une évaluation des risques.

- **Normes alimentaires:** Pour déterminer l'innocuité des produits importés qui ne sont visés par aucune des normes alimentaires coréennes en vigueur, la Corée a remplacé une mesure sans fondement scientifique (le système dit d'"autoprescription") par une autre série de normes qui sont tout aussi contestables du point de vue scientifique et servent à interdire les importations. Par exemple, la Corée a récemment refusé l'entrée à une cargaison de bonbons durs en arguant qu'ils contenaient un additif alimentaire qui n'avait pas fait l'objet d'une évaluation des risques en Corée, alors que les Etats-Unis et d'autres pays soutiennent catégoriquement que cet additif est tellement inoffensif qu'il n'est même pas nécessaire d'établir les niveaux de tolérance.

En outre, le nouvel Office de contrôle des médicaments et des produits alimentaires coréen exige la liste de tous les ingrédients entrant dans la composition de chaque produit. Cette disposition constituait un élément important du système d'autoprescription, dont la Corée a notifié l'"abolition" au Comité. Non seulement cette prescription ne repose sur aucun principe scientifique, mais elle oblige à fournir des renseignements qui sont souvent confidentiels et que les fonctionnaires coréens divulguent à la concurrence.

En résumé, les Etats-Unis pensent que la Corée continue d'appliquer un certain nombre de mesures et de pratiques qui n'ont aucun fondement scientifique, qui ne sont pas conformes à la pratique ou aux normes internationales et qui sont délibérément utilisées pour décourager les importations de produits alimentaires et de produits agricoles.